

TARIF EN VIGUEUR A PARTIR DU 01/08/2015
en vertu de l'arrêté du 30 JUILLET 2015

de 36 à 250 kVA
TARIF JAUNE
de 36 à 250 kVA

Service Base

Versions	Prime fixe annuelle (€/kVA)	Prix de l'énergie (c€/kWh)				
		Hiver			Eté	
		Pointe	HPH	HCH	HPE	HCE
Utilisations Longues	39,96	9,601	9,601	6,913	5,031	3,476
Utilisations Moyennes	36,36	10,015		7,185	5,044	3,490
Coefficients de puissance réduite*	UL	1,00	0,86	0,86	0,86	0,86
	ou UL	1,00	1,00	0,47	0,47	0,47
	ou UL	1,00	1,00	1,00	0,41	0,41
	UM	1,00		1,00	1,00	1,00
Calcul des dépassements	14,31 €/heure ^(a)					
Hiver	: de novembre à mars inclus					
Eté	: d'avril à octobre inclus					
Pointe Mobile	: 2 h le matin et 2 h le soir de décembre à février inclus					
Heures Creuses	: 8 h par jour tous les jours					

* UL : un seul dénivelé possible

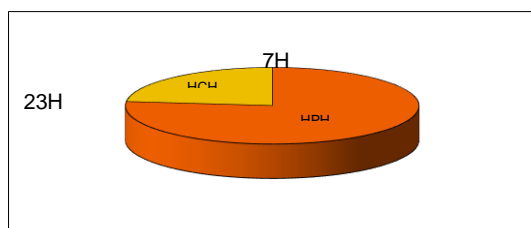
(a) Dans le cas de comptage équipé de contrôleur électronique

Ces prix sont à majorer de la TVA, de la contribution au service public de l'électricité (CSPE), de la contribution tarifaire acheminement (CTA), et le cas échéant en fonction de la puissance souscrite, des taxes sur la consommation finale d'électricité (TCFE) instituées par les communes (ou syndicats de communes) et départements ou bien de la taxe inférieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), ainsi que de tout nouvel impôt, toute nouvelle taxe ou contribution qui viendraient à être créés.

Les structures horosaisonnnières

Hiver

novembre - décembre
janvier - février - mars



Eté

avril - mai - juin - juillet
août - septembre - octobre

